



SOMMAIRE

1. Gestion des doryphores en PDT
2. Orge d'hiver : vigilance charbon nu
3. Pouvoir couvrant des triticales d'hiver
4. Lancement du dispositif Pré AD
5. Vu en plaine

AGENDA

Tour de plaine

Mardi 4 juillet à 14h
Grandes cultures et LPC
80 Hiermont (secteur Auxi
le Château)

Visites des vitrines variétales PDT

Le 13 juillet à 9 h 30 à
Carvin (62)

Le 18 juillet à 9h30
Le Rosel (80 La Vicogne)

Clin d'œil météo

« Saint-Pierre et Paul pluvieux (le 29), est pour trente jours dangereux »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Gestion des doryphores en pomme de terre

Au vue de la chaleur du mois de juin il était prévisible que les doryphores se développeraient. On observe en effet les 1^{er} adultes dès la mi-mai. On trouve aujourd'hui de nombreux foyers en bordures de parcelles de pomme de terre (relayé aussi par le BSV) qui justifient une première intervention afin de limiter les proliférations futures à l'intérieur des parcelles.

Pour rappel et comme le montre les photos jointes :

SEUIL INDICATIF DE RISQUE :

Deux foyers de doryphores pour 1000m²
(un foyer = 2 à 3 pieds avec présence de larves).

Essai variétal PDT bio CA80 Le Rosel (variété Twister)



Un seul produit est homologué à ce jour suite à l'arrêt des produits de biocontrôle à base de Bacillus Thuriengensis, il s'agit du [Success 4](#) à base de spinosad. Ce produit de biocontrôle est utilisable à la dose de 0.05l/ha sur larve quelques soit leur stade (L1 à L4). Au vu de son efficacité, il est recommandé de traiter en soirée hors de porté des auxiliaires (les hyménoptères et les diptères y sont sensibles : abeilles, syrphes par exemple).

Interdit en floraison et en période d'exsudats, pas de mention abeille, résistance au lessivage 25mm, 2 applications maxi espacées de 10 jours minimum.

2. Orge d'hiver, si vous avez détecté le charbon nu !



Cette année certaines parcelles d'orge (d'hiver et de printemps) ont du charbon nu de manière assez importante. Les pièces de l'épi sont remplacées par des amas de spores noires.

Cette maladie se transmet uniquement par la semence ; les spores ont une durée de vie trop courte pour survivre dans le sol. Seules les semences infectées par le champignon développent des symptômes sur épi. Les plantes qui ont exprimé la maladie cette année sont donc issues de grains contaminés l'an dernier à la floraison, que vous avez semés à l'automne. Les spores que vous observez cette année ont potentiellement contaminé les autres grains de la parcelle (qui paraissent sains).

Conduite à tenir ? :

En cas de présence de charbon il ne faut pas ressemer les grains de cette parcelle. Le vinaigre n'a aucune efficacité vis-à-vis du charbon nu de l'orge, la contamination interne (au niveau de l'embryon) n'est pas gérée par une désinfection superficielle des semences (source Arvalis). Le seul moyen est donc de ne pas ressemer ces grains.

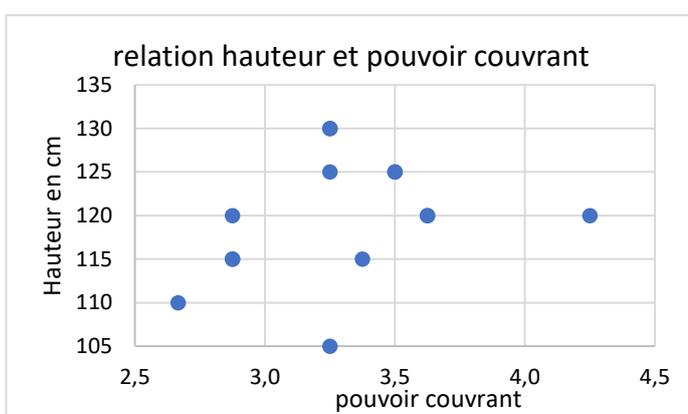
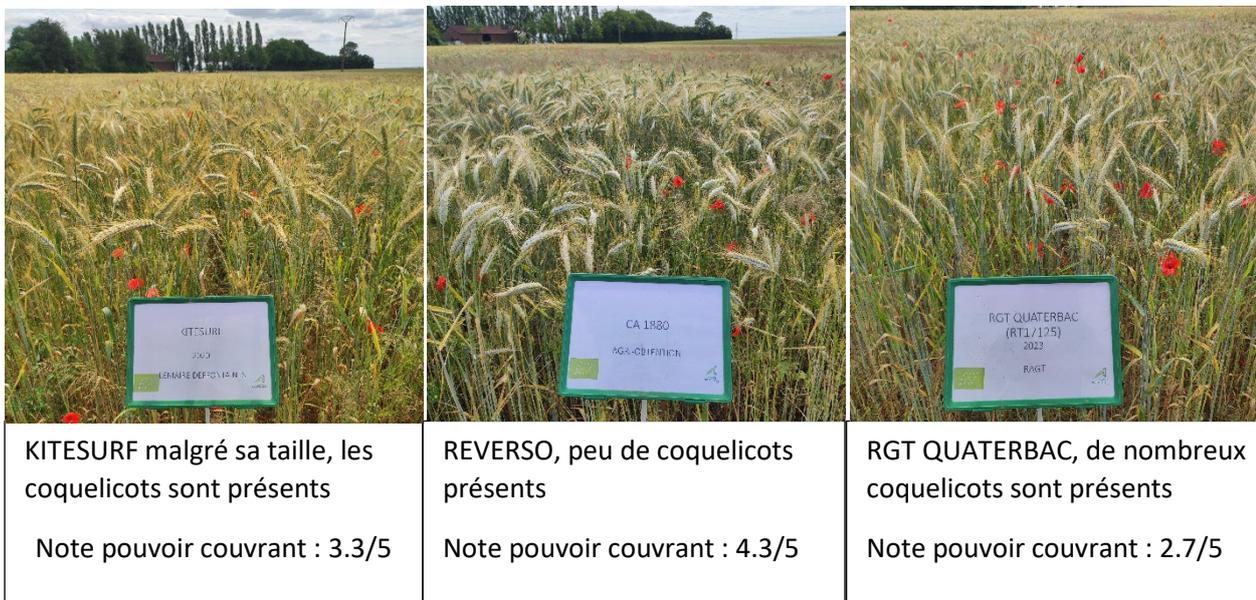
Source Flash Cultures Bio Eure N°16 – Fabien Jouenne

3. Le pouvoir couvrant des variétés de triticale d'hiver

Cette année la parcelle qui accueille l'essai de variétés de triticale implanté dans l'Oise est marqué par la présence de coquelicots. Certaines variétés ont un pouvoir couvrant qui leur permet d'être visuellement moins concurrencées. Une notation a été réalisée cette semaine pour apprécier le pouvoir couvrant de chaque variété. Une note variant de 1 (variété peu couvrante) à 5 (variété couvrante) est attribuée à chaque variété. Voici ce qu'il en ressort :

Variété	Note moyenne pouvoir couvrant	Hauteur (cm)	Épis/m ²
REVERSO (CA1880)	4,3	120	313
MEDICIS	3,5	125	259
RAMDAM	3,6	120	284
BREHAT	3,6	120	298
RGT RUTENAC	3,5	125	212
LUMACO	3,4	115	278
KITESURF	3,3	130	270
PRESLEY	3,3	105	253
RGT CENTSAC	3,3	125	226
BICROSS	3,3	130	243
BONJOUR	2,9	115	283
CHARME	2,9	115	231
SU ASKADUS	2,9	120	268
RGT QUATERBAC	2,7	110	262
Moyenne	3.3	120	263

REVERSO est la variété qui a obtenu la note la plus élevée et est en effet la variété qui semble le moins impactée par les coquelicots. En revanche, des variétés comme BONJOUR, SU ASKADUS ou encore RGT QUATERBAC ont été davantage concurrencées par les coliquots et obtiennent des notes plus basses (cf. photos).



Comme on peut le constater sur le graphique ci-contre, les variétés les plus hautes ne sont pas forcément les variétés les plus couvrantes.

De même, il n'y a pas de lien entre le nombre d'épis/m² et pouvoir couvrant.

De manière générale et sans surprise, les variétés de référence comme BREHAT, RAMDAM et KITESURF semblent prometteuses cette année. A côté de ces variétés, on note que la variété REVERSO (inscription 2023) semble également être intéressante. Résultats à suivre après moisson...

Pierre LE FUR

INFORMATIONS

4. Lancement du nouveau dispositif d'aides aux investissements PRE'AD

Une nouvelle programmation des aides PAC s'est ouverte cette année avec une nouvelle répartition de la gestion des mesures du second pilier. Le Conseil régional des Hauts-de-France en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER met en place un dispositif d'aide directe aux investissements : **le PRE'AD ((Plan Résilience et Adaptation))**

L'appel à projets est ouvert depuis le 15 juin jusqu'au 14 décembre 2023.

Le PRE'AD prend la suite du PCAE, basé sur les mêmes principes d'instruction (grilles de sélection, seuils d'éligibilité, listes d'investissements, ...), avec quelques évolutions et modifications des critères et investissements. L'instruction des demandes ne se fera qu'à partir de la clôture (pas d'instruction au fil de l'eau) : uniquement les dossiers COMPLETS, sélectionnés au moyen des grilles de points, retenus selon l'ordre décroissant jusqu'à épuisement des enveloppes financières. La réception d'un accusé de réception de la demande d'aide ne garantit donc en rien l'octroi de la subvention.

Les cahiers des charges et listes des investissements, des 3 volets (Agroenvironnement, végétal et élevage) sont disponibles sur le site suivant : Appels à projet: Europe en Haut-de-France (europe-en-hautsdefrance.eu)

Vous y retrouverez également l'appel à projet spécifique à la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Les candidatures se feront sur une plateforme dédiée au dépôt des demandes simplifiées (en cours d'élaboration).

Les services de la Chambre d'agriculture sont à votre disposition pour répondre à vos questions, vérifier l'éligibilité, vous accompagner dans votre projet et l'élaboration de votre dossier.

<p>Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais</p> <p>Pôle Agro-Environnement (Investissements équipements et matériel, projets de plantation haies/agroforesterie,...)</p> <p>Catherine CHARPENTIER – 03 21 60 57 60 – catherine.charpentier@npdc.chambagri.fr</p> <p>Service Bâtiment – Energie (Projets bâtiment, économie d'énergie, bien-être animal, DEXEL)</p> <p>Véronique ROUGET – 03 21 60 57 56 – veronique.rouget@npdc.chambagri.fr</p> <p>Pôle légumes (projets avec productions légumières)</p> <p>Catherine LANGUE – 03 21 52 83 99 – catherine.langue@npdc.chambagri.fr</p> <p>Service Circuits courts et Agritourisme (Projets de transformation et/ou de commercialisation) : Vanessa HUCKE – 03 62 61 42 33</p>	<p>Chambre d'agriculture de l'Oise</p> <p>Agro-Environnement + Service Bâtiment Elevage – Energie</p> <p>Sylvie BROUSSIN – 03 44 11 44 57 – sylvie.broussin@oise.chambagri.fr</p> <p>Service Circuits courts et Agritourisme (Projets de transformation et/ou de commercialisation) : Laurence LAMAISON – 03 44 11 44 66 laurence.lamaison@oise.chambagri.fr</p>
<p>Chambre d'agriculture de la Somme</p> <p>Filière élevage : Nicolas CORREUR : 06.86.37.56.09 n.correur@somme.chambagri.fr</p> <p>Filières végétales, agro-équipement et environnement : Elyse MESSINGER 06.86.37.56.59- messinger@somme.chambagri.fr et Alexandre EECKHOUT 06.84.95.28.80 – a.eeckhout@somme.chambagri.fr</p> <p>Point info diversification : Marine Delignières – 03 22 33 64 59 – m.delignieres@somme.chambagri.fr</p>	<p>Chambre d'agriculture de l'Aisne</p> <p>Elevage : Séverine Houdelet 03 23 22 51 11</p> <p>Agronomie-environnement : Virginie Tisserant ou Amanda Mangin 03 23 22 50 99</p> <p>Point info diversification : Clémence Jacquet 03 23 22 50 97 / 07 86 64 27 70</p>

5. Vu en plaine

Premiers dégâts de mouche du semis sur haricot sur un semis du 20 juin
(photo envoyée par Mr X.Passet de Vendhuile 02, limitrophe du 59 et 80)



Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59 –62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) – Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

